

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention
au titre du Fonds
Interministériel de
Prévention de la
Délinquance (FIPD) 2026
– Programme « S » pour
la sécurisation des accès
aux écoles élémentaires
de Turelet et de la
Vidalie et de l'école
maternelle du Moutier

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) 2026 – PROGRAMME « S » POUR LA SÉCURISATION DES ACCÈS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE TURELET, DE LA VIDALIE ET DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU MOUTIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018, relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement régissant les subventions relatives à la sécurisation des établissements scolaires ;
- Vu l'article 1 du décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- Vu l'appel à projets FIPD 2026 ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à la modification du système de contrôle d'accès portant sur 15 portes et 4 portails de l'école maternelle du Moutier ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à la modification du système de contrôle d'accès portant sur 16 portes et 2 portails de l'école de Turelet ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à la modification du système de contrôle d'accès portant sur 19 portes et 1 portails de l'école de la Vidalie ;
- **Considérant** la publication d'un appel à projet FIPD 2026, comportant un programme « S », permettant de solliciter une aide financière pour les opérations de sécurisation des établissements scolaires ;
- **Considérant** que les orientations fixées par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD) 2020-2024, restent applicables pour le FIPD 2026, dans l'attente de la nouvelle SNPD ;
- **Considérant** que de par leur nature, ces travaux visent à améliorer la sécurité de l'établissement ;
- **Considérant** que l'opération n'a pas encore connu un début d'exécution ;

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet FIPD 2026, pour un montant de 12 483,00 euros, soit 30 % du montant hors taxes (HT) du projet ;

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération de sécurisation globale	
Poste de dépenses – Ecole maternelle du Moutier	Montant prévisionnel HT
Fourniture et pose de cylindres pour 15 portes	8 850,00 €
Fourniture et pose de cylindres étanches pour 4 portails	2 720,00 €
Fourniture de 35 badges	525,00 €
Fourniture et pose d'un lecteur mural	1 900,00 €
Coût HT - Sous-Total pour l'école maternelle du Moutier	13 995,00 €
Poste de dépenses – Ecole de Turelet	Montant prévisionnel HT
Fourniture et pose de cylindres pour 16 portes	9 440,00 €
Fourniture et pose de cylindres étanches pour 2 portails	1 360,00 €
Fourniture de 35 badges	525,00 €
Fourniture et pose d'un lecteur mural	1 900,00 €
Coût HT - Sous-Total pour l'école de Turelet	13 225,00 €
Poste de dépenses – Ecole de la Vidalie	Montant prévisionnel HT
Fourniture et pose de cylindres pour 19 portes	11 210,00 €
Fourniture et pose de cylindre étanche pour 1 portail	680,00 €
Fourniture de 40 badges	600,00 €
Fourniture et pose d'un lecteur mural	1 900,00 €
Coût HT - Sous-Total pour l'école de la Vidalie	14 390,00 €

Coût TOTAL HT - sécurisation des trois écoles HT			41 610,00 €
Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Statut	%	Montant sollicité
Etat – FIPD 2026	A solliciter	30,00 %	12 483,00 €
Région AURA	A solliciter	50,00 %	20 805,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80,00 %	33 288,00 €
Fonds propres		20,00 %	8 322,00 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20,00 %	8 322,00 €
Coût HT		100,00 %	41 610,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat au titre du FIPD 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STRUMA

Le Maire,




Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 063-216304303-20260224-260224_23-DE

